

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 11 AVR. 2025*
- *publication le : 11 AVR. 2025*

Rapport présenté par JL. KISTLER

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 16h00
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19/03/2025
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	19/03/2025
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	8	Myriam PARIS – Bertrand BURGER – Éric STRAUMANN – Lucien MULLER – Gérard HUG – Claude BRENDER – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Procurations	6	Bertrand BURGER, procurations de Céline KERN-BORNI et Franck FAVRE Éric STRAUMANN, procuration de Odile UHLRICH-MALLET Gérard HUG, procuration de Christelle LEHRY Jean-Laurent KISTLER, procuration de Yann QUIQUANDON Hervé KRIEGER, procuration de Marie-Astrid VÉRON
Absents non représentés	2	Christian ZIMMERMANN – Lionel ROUILLON

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Laurent KISTLER, Vice-Président, a examiné le compte administratif 2024, dressé par Monsieur Gérard HUG, Président.

Le Comité Syndical s'est fait présenter les résultats de l'exécution budgétaire sur l'exercice considéré.

Une présentation synthétique du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Les résultats sont déficitaires mais ils seront couverts à court terme par des recettes d'intéressement et de locations immobilières dont certaines ont déjà été titrées en 2025 (180 K€ en recettes d'intéressement et 130 K€ en revenus sur locations, soit 310 K€). D'autres recettes sont attendues avec la cession des terrains prévue à la société LIEBHERR-France.

*Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,*

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 tel que présenté ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-après ;

Déficit de fonctionnement : -356 641,90 €

Déficit d'investissement : -353 805,88 €

*DÉCLARE que le compte de gestion 2024 dressé par le Comptable public est conforme au compte administratif.*

Adopté à l'unanimité  
hors présence du Président  
Monsieur Gérard HUG,  
conformément aux dispositions du  
CGCT

Pour extrait conforme

Le Président,  
Gérard HUG

